



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

Accéder au site téléprocédure Visite sanitaire

En tant que vétérinaire sanitaire, vous devez consulter le site de téléprocédure en début de campagne pour identifier les visites que vous avez à réaliser dans les différentes filières et télécharger les documents de visite. Par la suite, vous devez y enregistrer les visites réalisées (un certain pourcentage de ces visites devra être saisi en intégralité).

Accéder au site de téléprocédure

Le site de téléprocédure est accessible à l'adresse :

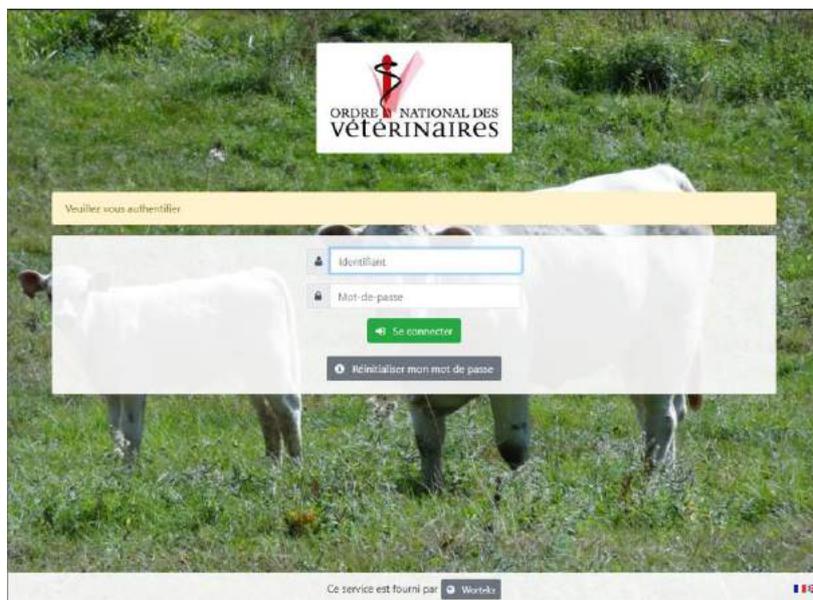
<https://alim.agriculture.gouv.fr/sigal-vsbl>

Vous arriverez alors sur la page suivante :

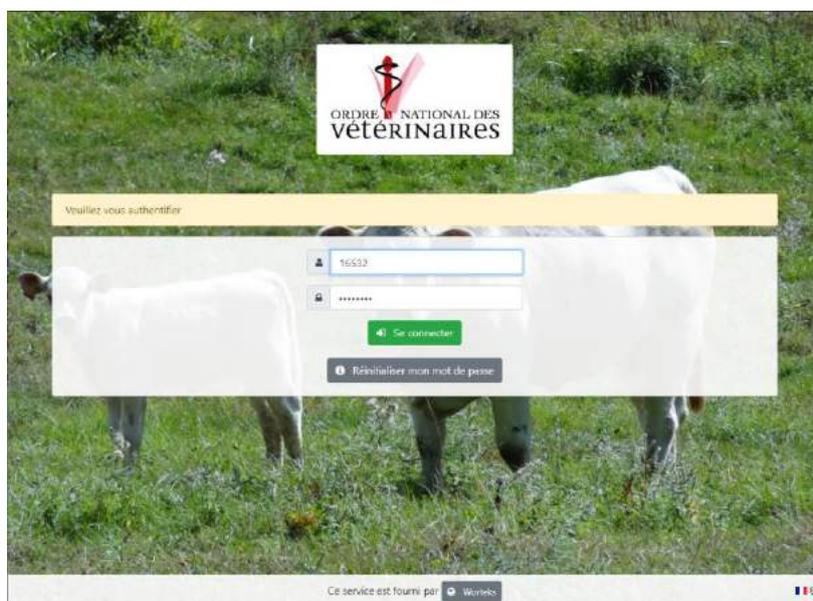
Le temps de connexion sur le site de téléprocédure est plus ou moins long selon les sollicitations du serveur. Il est préférable de s'y connecter avec le navigateur Mozilla Firefox.

Cliquez sur 

Vous arrivez alors sur la page suivante :



Pour vous authentifier, renseignez votre numéro ordinal et le mot de passe délivré par le CNOV. Puis cliquez sur « Se connecter ».



Attention, pour des raisons de sécurité lors de votre première connexion, il vous sera demandé de choisir un nouveau mot de passe.

Pour les connexions suivantes, si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « Réinitialiser mon mot de passe ».

Une fois connecté, votre nom et numéro d'ordre apparaîtront en haut à droite de l'écran.

- aide et assistance technique (pour tous les problèmes hors problème de connexion) ;
- document/Information : vous y trouverez notamment les notes de service, les questionnaires, les fiches d'information et les vadémécums pour les différentes visites dans les différentes filières ;
- tableau de bord (cet onglet n'est pas maintenu à jour).

Vous trouverez également une série d'onglets en haut de page qui vous permettront d'identifier les élevages à visiter, saisir vos visites et vérifier ensuite que vous les avez bien enregistrées et signées pour recevoir votre paiement.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

VISITE SANITAIRE Version 6.2

Utilisateur: [Nom] N°Ordre: [N°] Accueil Déconnecter

CR à enregistrer CR enregistrés CR signés Visites confirmées non réalisables Recherche

Accueil

Aide/Assistance technique
Documentation/Information
Tableaux de bord

Présentation



Objectif de la téléprocédure de déclaration des visites sanitaires

La téléprocédure permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par la visite sanitaire d'enregistrer les visites qu'il a réalisées.

Ces informations sont mises à la disposition de la direction départementale en charge de la protection des populations pour mise en paiement des interventions.

La téléprocédure est ouverte pour la saisie des visites sanitaires. Merci de vous reporter au document '00-actualités_visites_sanitaires.pdf' dans la rubrique documentation/information.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Pour vous déconnecter, cliquez sur « Déconnecter » en haut à droite de l'écran. Vous arrivez alors sur la page suivante :





ORDRE NATIONAL DES
vétérinaires

Confirmation

Souhaitez-vous vous déconnecter ?

Ce service est fourni par  Worteks FR GB

Pour valider la déconnexion, cliquez sur « Accepter ». Vous êtes alors déconnecté.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Déconnexion réussie

Vous avez été déconnecté(e).

Pour des raisons de sécurité, veuillez fermer votre navigateur.

[Accessibilité](#)
[Aide en ligne](#)
[Mentions légales](#)
[Offre de services](#)
[Homologation de sécurité](#)
[Politique des cookies](#)

© 2020 : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SM/SDSI

Si vous ne souhaitez pas être déconnecté du portail d'authentification du CNOV, cliquez sur « Refuser ». Vous arrivez alors sur la page suivante :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Déconnexion réussie
Vous avez été déconnecté(e).

Pour des raisons de sécurité, veuillez fermer votre navigateur.

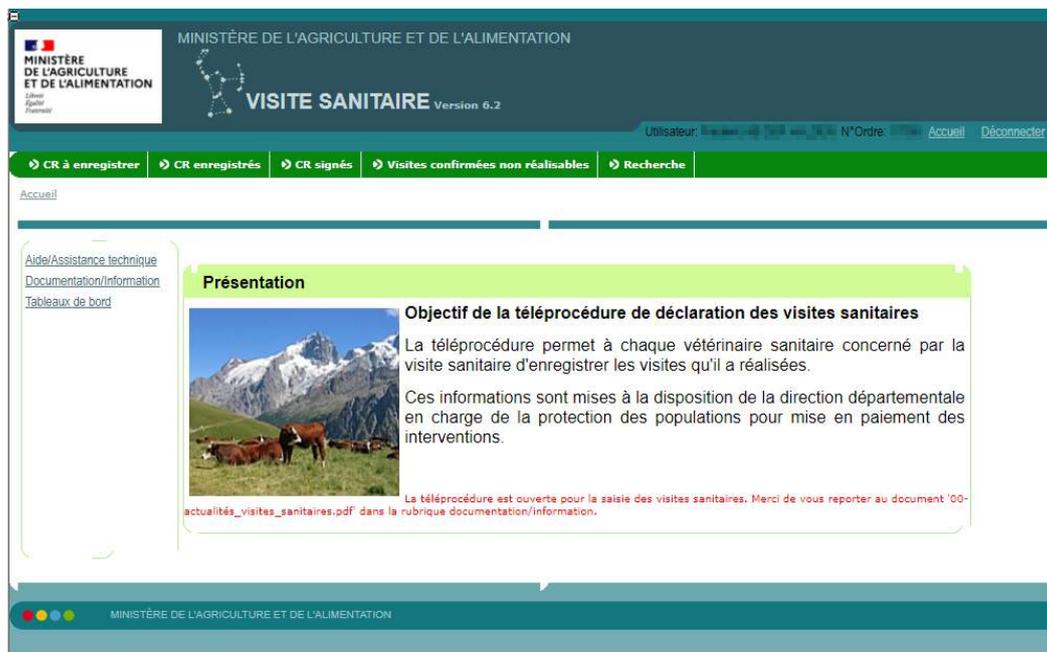
[Accessibilité](#) [Aide en ligne](#) [Mentions légales](#) [Offre de services](#) [Homologation de sécurité](#) [Politique des cookies](#)

© 2020 : MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SM/SDSI

Recharger la page de votre navigateur ou bien cliquez sur <https://alim.agriculture.gouv.fr/sigal-vsbl/> puis sur



. Vous revenez alors sur la page d'accueil de la téléprocédure :



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
VISITE SANITAIRE Version 6.2

Utilisateur: N°Ordre: [Accueil](#) [Déconnecter](#)

[CR à enregistrer](#) [CR enregistrés](#) [CR signés](#) [Visites confirmées non réalisables](#) [Recherche](#)

Accueil

[Aide/Assistance technique](#)
[Documentation/Information](#)
[Tableaux de bord](#)

Présentation



Objectif de la téléprocédure de déclaration des visites sanitaires

La téléprocédure permet à chaque vétérinaire sanitaire concerné par la visite sanitaire d'enregistrer les visites qu'il a réalisées.

Ces informations sont mises à la disposition de la direction départementale en charge de la protection des populations pour mise en paiement des interventions.

La téléprocédure est ouverte pour la saisie des visites sanitaires. Merci de vous reporter au document '00-actualités_visites_sanitaires.pdf' dans la rubrique documentation/information.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

En cas de problème, s'il s'agit :

- d'un problème de connexion sur le portail d'authentification du CNOV, veuillez contacter le CNOV ;
- de tout autre problème, vos modalités d'assistance restent inchangées, vous pouvez donc vous référer aux modalités d'assistance actuelles.